

Transport collectif (*transport bénévole et accompagnement*) et son fonctionnement

Pour effectuer une demande de transport :

1. Vous devez téléphoner 3 jours ouvrables avant le jour où les déplacements sont prévus. Vous devez connaître les renseignements relatifs à la date des déplacements demandés, l'adresse de destination, l'heure du rendez-vous;
2. La personne au Service de transport effectuera les démarches nécessaires auprès d'un conducteur bénévole en vue de coordonner votre demande et ses disponibilités;
3. Un appel sera par la suite effectué pour vous confirmer les déplacements demandés et vous informez du nom du conducteur bénévole disponible;
4. Lors du rendez-vous, vous devez demander une attestation de visite médicale auprès du professionnel de la santé et spécialiste, puis la remettre au conducteur bénévole;
5. Une fois les déplacements effectués, une facture vous sera transmise par la poste à cet effet. Vous devez acquitter les frais dans les 30 jours qui suivront la réception de la facture.

*Lors de la première facturation des déplacements effectués, des **frais de 10 \$ seront facturés** pour une seule et première fois. Il s'agit de frais associés à l'ouverture du dossier et à l'accessibilité au service de transport.*

6. Vous avez trois modes de paiement possibles, soit :
 - Vous vous présentez directement aux bureaux de la MRC pour acquitter les frais;
 - Vous produisez et postez un chèque libellé au nom de la **MRC de La Haute-Côte-Nord** ;
 - ou bien, vous payer les frais directement en ligne au moyen d'AccèsD. *Cette procédure vous sera transmise avec votre facture.*

Transport adapté et collectif Haute-Côte-Nord (TAC HCN)

26, rue de la Rivière, bureau 101
Les Escoumins (Québec) G0T 1K0

Contactez Angélique Perron
au 418 233-2102 poste 239
ligne sans frais : 1 844 233-2102

Adresse électronique :
transport@mrchchn.qc.ca
repartiteur@mrchcn.qc.ca

Deux grilles tarifaires ont été adoptées par le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord à l'effet de déterminer la contribution financière que doivent défrayer les usagers. Ces tarifs sont d'ailleurs conformes aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec.

En Haute-Côte-Nord	Tarif (aller)
Même municipalité (à l'intérieur de la municipalité)	2,00 \$ (4,00 \$ pour l'aller-retour)
Moins de 35 km (1 à 70 km aller-retour)	3,50 \$ (7,00 \$ pour l'aller-retour)
Entre 36 et 75 km (72 à 150 km aller-retour)	5,00 \$ (10,00 \$ pour l'aller-retour)
Entre 76 et 100 km (152 à 200 km aller-retour)	6,50 \$ (13,00 \$ pour l'aller-retour)
Entre 101 et 137 km (202 km et plus aller-retour)	8,00 \$ (16,00 \$ pour l'aller-retour)

À l'extérieur de La Haute-Côte-Nord	Tarif (aller)
1 à 100 km (1 à 200 km aller-retour)	7,50 \$ (15,00 \$ pour l'aller-retour)
Entre 101 et 150 km (202 à 300 km aller-retour)	15,00 \$ (30,00 \$ pour l'aller-retour)
151 km et plus (302 km et plus aller-retour)	20,00 \$ (40,00 \$ pour l'aller-retour)